

Projet d'usine de recyclage moléculaire de plastiques en Normandie porté par Eastman

Bilan de la concertation continue

1^{er} février 2023 – 9 juin 2024

Jean-Louis Laure garant
désigné par la CNDP

Rapport remis le 10 juin 2024



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	1
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	1
Enseignements clés de la concertation continue	1
Fiche d'identité du projet	4
Rappel des engagements pris par Eastman à l'issue de la concertation préalable.....	7
Arguments exprimés et évolutions consécutives du projet	11
L'emploi, la formation et le recrutement.....	11
Le risque submersion et le remblaiement du terrain.....	11
L'approvisionnement en matières plastiques et combustibles	12
L'insertion paysagère et les compensations environnementales	13
Les ressources et l'organisation de l'entreprise	14
Les évènements de la concertation continue	16
Les points d'attention.....	2
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	2
Avis du garant sur le déroulement de la concertation	3
Annexes	4

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet d'une usine de recyclage moléculaire de plastiques en Normandie, menée du 22 septembre au 24 novembre 2022, Eastman, maître d'ouvrage, a décidé de poursuivre l'étude¹ de son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public se sont poursuivies. La Commission nationale du débat public a chargé Jean-Louis Laure, garant, de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, procédure qui se déroulera sous l'autorité de Monsieur Philippe Breton, commissaire enquêteur, du 10 juin au 10 juillet 2024.

Le présent document est le rapport final² du garant, couvrant la période du 1^{er} février 2023 au 9 juin 2024. Il rend compte en toute neutralité, indépendance et transparence de la concertation et des arguments échangés et indique certaines préconisations du garant pour la poursuite de l'information et de la participation du public.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 20 avril 2022 : la CNDP est saisie par l'entreprise Eastman
- 4 mai 2022 : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et désigne Isabelle Jarry et Jean-Louis laure garante et garant
- 23 décembre 2022 : les garants publient le bilan de la concertation préalable
- 23 janvier 2023 : le porteur de projet publie sa réponse au bilan des garants
- 1^{er} février 2023 : la CNDP désigne Jean-Louis Laure garant de la concertation continue
- 5 avril 2024 : publication du premier rapport du garant de la concertation continue
- 10 juin 2024 : publication du bilan final de la concertation continue

Enseignements clés de la concertation continue

La concertation continue, cadrée par les recommandations initiales de la garante et du garant et orientée par les questionnements successifs des participants, a porté plus particulièrement sur les aspects opérationnels et la mise en œuvre de l'installation industrielle, cependant que le projet faisait l'objet d'approfondissements importants, notamment sur les développements techniques.

Les principales thématiques abordées ont été l'emploi et la formation, les ressources, les impacts environnementaux et l'aménagement du territoire. Ces thématiques ont perduré pendant la dernière phase de la concertation.

¹ Le *board*, conseil d'administration de l'entreprise, n'avait pas encore formellement décidé d'engager la réalisation de son projet à la date de rédaction du présent bilan.

² Un premier rapport intermédiaire a été publié le 5 avril 2024.

- L'emploi et la formation ont été abordés en permanence tout au long de la concertation continue, dans le cadre des échanges proposés au public comme au travers de réunions *ad hoc* organisées à l'initiative du maître d'ouvrage en partenariat avec les acteurs locaux (maison des compétences notamment). Cette constante illustre à la fois l'intérêt et l'appétence des participants et des participantes pour ces nouveaux emplois industriels et, simultanément, l'enjeu majeur que représente pour Eastman, dans un marché en tension et fortement concurrentiel, le recrutement, en temps et en heure, de collaborateurs qualifiés et formés.
- La concertation continue a confirmé un intérêt marqué pour les enjeux d'approvisionnement et de flux (*supply chain*), qu'il s'agisse d'alimenter l'usine en matières plastiques ou la centrale de chaleur en combustibles. L'origine, la nature, les volumes et la massification ont été particulièrement questionnés, au regard notamment de la capacité de l'industriel et de son partenaire énergétique à tenir leurs engagements exposés dans la phase de concertation préalable.
- Les impacts environnementaux propres à l'usine d'Eastman ont été abordés et ont fait l'objet de précisions successives apportées par le porteur de projet au fur et à mesure des études : qualité de l'air, consommation d'eau, risque submersion, bruit...
- Les enjeux d'aménagement du territoire – qui relèvent aussi des impacts cumulés des différents projets industriels en cours de réalisation ou à l'étude – ont été particulièrement interrogés par le public et partagés avec les collectivités d'accueil, commune de Saint Jean de Folleville et communauté d'agglomération de Caux Seine Agglo : circulation et accessibilité, compensations environnementales, offre de logement et services publics³...

Ces thématiques recouvrent pour l'essentiel les principaux sujets préalablement identifiés par le garant à l'occasion du cadrage de la concertation continue et partagés avec Eastman au lancement de la concertation continue :

- *Les conditions du trafic routier, en intensité et en volume, pendant la phase chantier et ultérieurement, durant la montée en charge de l'usine jusqu'à sa pleine capacité de fonctionnement ;*
- *Le recours, le moment venu, à des solutions de transport alternatives ;*
- *Les solutions retenues pour anticiper le risque submersion et les conditions d'approvisionnement des matériaux de remblai (origine, transports, mise en œuvre...) la solution de construction sur pieux ayant été écartée ;*
- *L'offre d'emploi, la formation et le recrutement ;*
- *L'intégration paysagère, la protection de la faune et de la flore et les zones humides.*

³ Caux Seine Agglo a été explicitement invitée par la CNDP à organiser une réunion publique traitant de ces différents enjeux, en association avec les différents projets industriels (Air Liquide, Eastman, Futerro). Une réunion publique a été organisée dans cette intention le 9 octobre 2023, en présence du garant, mais en l'absence des entreprises concernées.

Le garant notait en outre à cette occasion que « *si certains engagements pris par Eastman pendant ou à l'issue de la concertation pouvaient ne pas être tenus ou devaient être différés, ces évolutions opérationnelles devraient être justifiées et expliquées dans le cadre de la concertation continue* ».

La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel à participer et à être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, au traitement de manière équivalente de chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à l'inclusion de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- *les recommandations issues de la concertation préalable, comme les engagements du maître d'ouvrage, soient bien prises en compte ;*
- *les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;*
- *les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échange.*

Le garant a reçu une lettre de mission (en annexe 1) qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche informative et participative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage

Le projet d'usine de production de plastique par recyclage moléculaire projetée en Normandie à Saint-Jean-de-Folleville, sur la zone industrialo-portuaire de Port-Jérôme II, est porté par le groupe industriel Eastman au travers d'une filiale française détenue à 100%, Eastman Circular France, maître d'ouvrage, ci-après Eastman.

Eastman a délégué la production des différents types d'énergie nécessaires au fonctionnement de son usine (vapeur, huile chaude, électricité) à la société Veolia, chargée de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance d'une chaufferie au sein du site industriel. Cette centrale autonome, à usage exclusif de l'usine de recyclage et de production de plastique, a été soumise à la participation du public dans le cadre de la concertation continue au même titre que l'usine de traitement des plastiques.

Contexte et stabilisation du projet

La concertation continue s'est déroulée, tout au long des seize derniers mois, simultanément à la poursuite des études et à la préparation des dossiers de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et de permis de construire et d'aménager⁴. Tout en s'attachant à l'approfondissement technique du projet cette phase a conduit à des évolutions significatives⁵ de certaines de ses caractéristiques au regard des principales données communiquées dans le dossier de saisine de la CNDP. Le maître d'ouvrage constate lui-même que « depuis l'annonce initiale du projet en janvier 2022, les chiffres clés ont évolué pour prendre en compte de nouvelles contraintes et opportunités »⁶.

En effet l'entreprise a été conduite, au fur et à mesure des modifications des conditions et du contexte et des résultats de ses investigations, à faire évoluer l'ordonnancement du projet, la configuration de certaines installations, l'aménagement du foncier... tout en intégrant les impacts financiers de ces évolutions. Ce travail a permis de stabiliser et de préciser un projet « sorti » de la concertation préalable avec de nombreuses questions ou incertitudes.

- Le projet, initialement programmé pour produire à pleine charge 160 000 tonnes de rPET⁷ (pour 205 000 tonnes de matières entrantes) a été redimensionné sous forme de deux usines de 110 000 tonnes chacune, soit au total une capacité de 220 000 tonnes de production de plastique recyclé (pour 280 000 tonnes de capacité de traitement).

⁴ Ces dossiers sont en cours d'instruction au printemps 2024

⁵ Ces évolutions sont considérées comme non substantielles par la Dreal (entretien du 7 décembre 2023 du garant avec le chef de l'unité départementale du Havre)

⁶ Site internet de la concertation

⁷ PET est l'abréviation de polyéthylène téréphtalate. C'est le plastique le plus utilisé pour l'embouteillage depuis les années 1990 : bouteilles d'eau, d'huile, flacons de shampoing, etc. Il est produit à partir de pétrole ou de gaz naturel. Le PET recyclé est noté rPET.

Seule la première usine serait réalisée dans un premier temps, la seconde étant engagée ultérieurement en fonction de la montée en charge et des résultats d'exploitation de la première unité ;

- La mise en service de l'installation prévue initialement en 2025 est désormais annoncée pour 2026 ;
- Le nombre total d'emplois directs à terme, estimé à 330 a été réajusté à 350 pour le projet dans sa configuration complète, le nombre d'emplois indirects restant stable (1 500).

D'autres évènements contextuels, internes ou externes, auraient été susceptibles d'animer, d'éclairer ou d'influencer le débat public autour du projet d'Eastman : discussions au niveau européen sur la conformité des plastiques produits à partir de recyclage chimique, concertation préalable relative au projet Futerro⁸ mitoyen de « bioraffinerie » (23 mai au 7 juillet 2023), concertation organisée par RTE (27 novembre 2023 au 19 janvier 2024) sur le projet d'une nouvelle desserte en électricité des Boucles de la Seine, ou encore la mise en service d'une usine pilote de recyclage moléculaire d'Eastman à Kingsport (Tennessee)... Ces évènements n'ont toutefois pas eu d'impact direct sur le questionnement du public.

La fin de la concertation continue a été marquée en revanche par l'annonce inattendue, mi-avril, de la suppression définitive de quelque 700 emplois sur la plateforme pétrochimique ExxonMobil de Port-Jérôme. Cette annonce a provoqué une forte émotion dans toute la région.

Objectifs du projet selon Eastman⁹

« Le projet d'Eastman prévoit la construction puis l'exploitation d'une usine de recyclage moléculaire des plastiques sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville, au sein de la zone industrielle de Port-Jérôme en Normandie.

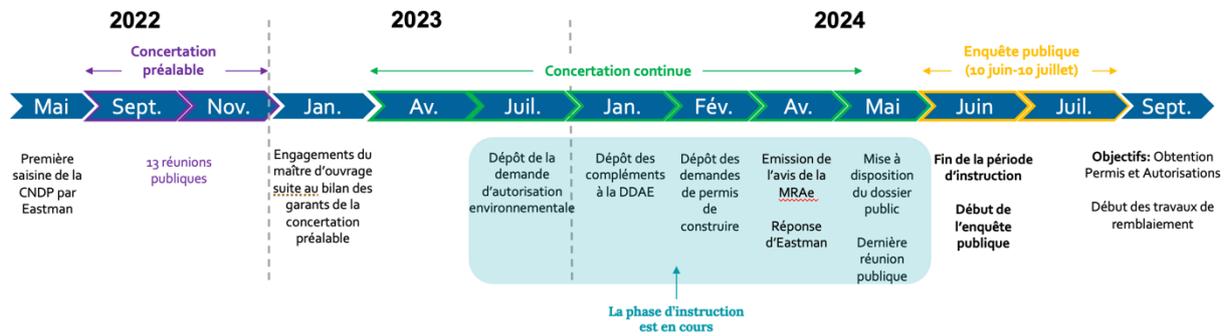
« L'usine permettrait de recycler chaque année jusqu'à 220 000 tonnes de déchets plastiques riches en polyesters, qui n'ont aujourd'hui pas ou peu de débouchés de recyclage. Faute de pouvoir être traités par les technologies de recyclage existantes, ces déchets plastiques sont à l'heure actuelle incinérés, mis en décharge ou abandonnés dans la nature.

« L'usine devrait être mise en service courant 2026 pour sa première phase, dont le budget sera de 1 milliard d'euros. Elle atteindra sa pleine capacité de recyclage (phase II) avant 2030. Au total, sa construction et son exploitation devraient créer quelque 350 emplois directs et 1 500 emplois indirects. Le coût total du projet s'élève à plus d'un milliard d'euros. »

⁸ <https://www.concertation-futerro.com/>

⁹ Source : site internet actualisé de la concertation continue

Le calendrier de la procédure d'évaluation environnementale



Source : réunion publique du 28 mai 2024

L'implantation du projet

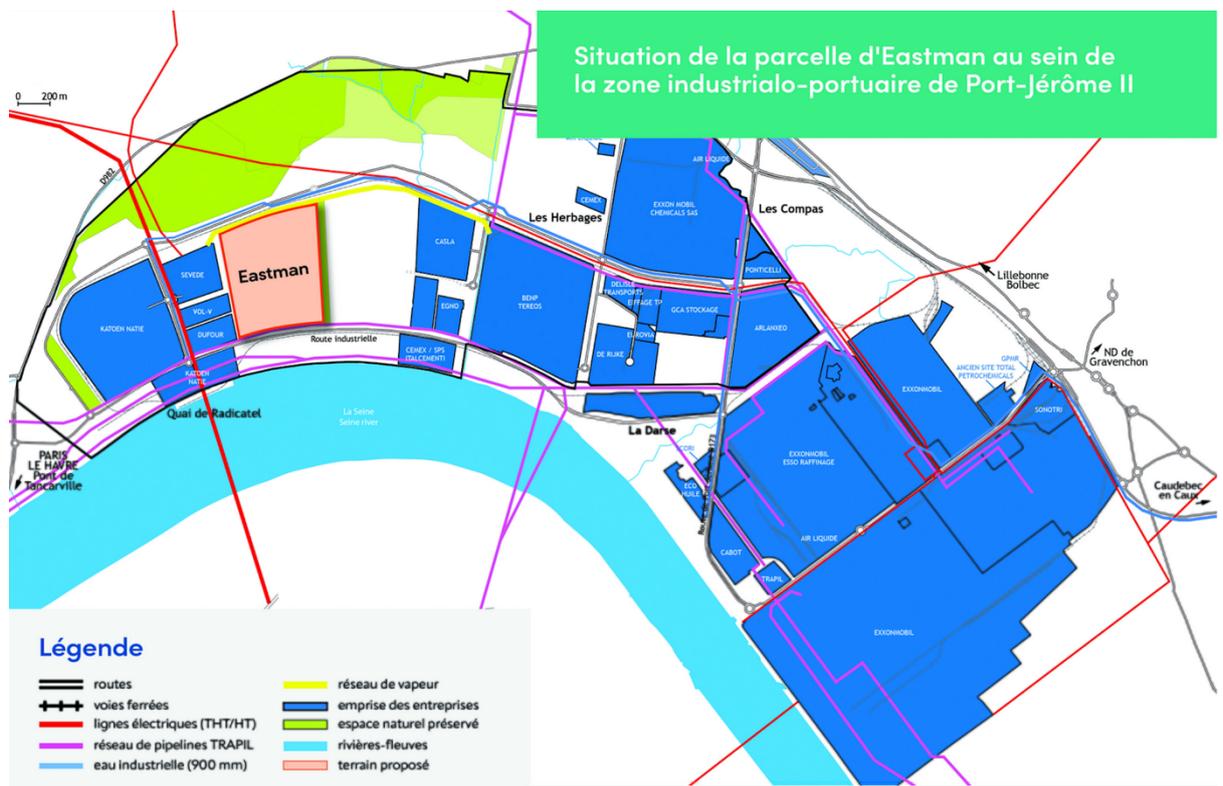


Schéma indicatif de la situation de la parcelle de la future usine d'Eastman à Saint-Jean-de-Folleville (sources : Caux Seine Agglo et site internet du projet)

Rappel des engagements pris par Eastman à l'issue de la concertation préalable

Dans sa réponse aux recommandations de la garante et du garant Eastman a pris au mois de janvier 2023 plusieurs engagements. La plupart ont été strictement exécutés, d'autres n'ont pu être tenus (ou n'ont été que partiellement tenus) à l'heure de ce bilan. Ces engagements sont passés en revue ci-après :

Recommandations relatives à la décision motivée d'Eastman de poursuivre son projet

« Dès sa prise de décision de poursuivre ou non le projet et hormis les annonces formelles, il est demandé à Eastman de présenter au public, par exemple au cours d'un événement public relayé par la presse, les raisons de son choix et les conditions de la prise en compte des enseignements de la concertation ».

En réponse Eastman indiquait que l'entreprise « informera le public des suites données au projet en organisant une réunion publique, dès l'approbation de la décision d'investissement motivée par le conseil d'administration, au deuxième trimestre de l'année 2023 ». Cette décision d'investissement, malgré un déploiement régulier et méthodique des moyens et des ressources en vue de la concrétisation du projet, n'a pas été formalisée et l'évènement public projeté n'a pas eu lieu.

Recommandations relatives à la constitution d'une instance de concertation permanente

« Les garants recommandent au maître d'ouvrage, pendant toute la durée de la concertation continue, puis pendant la période de construction de l'usine, d'informer et de consulter régulièrement la population et les acteurs. À cet effet la constitution d'un comité de suivi représentant l'ensemble des parties prenantes, notamment celles qui se sont fait connaître au travers de la concertation, serait opportun ».

Parallèlement à son adhésion future à la commission de suivi de site (CSS) de la plate-forme industrielle de Port-Jérôme Eastman s'est engagé à mettre en place « pendant toute la durée de la concertation continue, puis pendant la période de construction de l'usine, .../... une instance de concertation temporaire spécifique afin d'opérer un suivi régulier des évolutions du projet vis-à-vis de l'ensemble des acteurs intéressés du territoire. Elle réunira les acteurs de proximité (citoyens, associations environnementales, riverains, communes environnantes) afin de recueillir leurs attentes et questions. »

Eastman a mis en place, dès le mois de mai 2023, un « comité de suivi consultatif de la concertation continue » composé de représentants de la maîtrise d'ouvrage, d'acteurs du territoire, d'associations et de citoyens¹⁰.

¹⁰ Voir la composition du comité en annexe 3

Le comité n'a pas vocation à être une instance d'information ni de débat à proprement parler, mais constitue un outil d'anticipation, de vérification et d'évaluation des modalités d'information et de participation de la concertation continue. Le comité de suivi s'est ainsi réuni cinq fois¹¹ pour identifier les sujets à mettre à l'ordre du jour des réunions publiques ou au sommaire de la lettre d'information ; il a également été sollicité pour relire le résumé non technique de l'étude d'impact (RNT) avant publication.

Recommandations relatives à la diffusion des études au fur et à mesure de leur conclusion

« Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui ont été différées ou soumises à la conclusion d'études en cours ou à venir, il est recommandé au maître d'ouvrage de communiquer les résultats de ces investigations et leurs conséquences éventuelles sur le projet au fur et à mesure de leur finalisation. »

En réponse Eastman s'est engagé « à maintenir le public local informé des avancées du projet, et notamment des conclusions des différentes investigations et études en cours relatives à la faune et la flore sur la parcelle, l'élévation du terrain, les contrats d'approvisionnement, la limitation des nuisances notamment olfactives, ainsi que le plan de masse définitif de l'usine », les résultats des études et investigations devant être publiés sur le site internet de la concertation.

La publication et la présentation des résultats des études et investigations ont rythmé et structuré la concertation continue au travers des réunions publiques, des lettres d'information numériques et de l'animation du site internet de la concertation.

Recommandations relatives à la remise à plat de la communication

« Pour la phase à venir de la concertation continue, compte tenu des difficultés de navigation constatées pendant la concertation préalable, il est recommandé à Eastman de concevoir et d'administrer un nouveau site internet dédié (comprenant toutefois un accès au site de la concertation préalable dont les contenus devront rester accessibles jusqu'à l'enquête publique). » Les garants ont complété cette recommandation par une double suggestion : l'édition d'une lettre d'information et l'installation d'une maison du projet.

Afin de prendre en compte les recommandations des garants et les observations formulées lors de la concertation préalable « Eastman propose de conserver le même URL pour continuer à informer le public des suites du projet mais de repenser entièrement l'organisation du site afin de le rendre plus facile à naviguer. Toutes les informations issues de la concertation préalable resteront accessibles sur le site internet. Viendront s'y ajouter les

¹¹ Le comité s'est réuni les 31 mai 2023 en visioconférence, 26 juin 2023 à la Maison des Compétences de Caux Seine Agglo ; 11 septembre 2023 suivant un format hybride, 17 janvier 2024, puis le 23 avril en visioconférence.

informations relatives à l'avancée du projet d'Eastman et à la phase de construction. Le public aura l'opportunité de continuer à y poser des questions grâce à un onglet dédié. La plateforme de recrutement sera hébergée sur le site d'entreprise principal d'Eastman. Un lien vers cette plateforme de recrutement sera mis en place sur le site de la concertation dès lors qu'elle aura été créée. »

Le site internet de la concertation (<https://www.concertation-eastman-normandie.fr/>), conçu et administré depuis le siège américain de l'entreprise, est une déclinaison du site de la concertation préalable. Son architecture s'est avérée peu fluide et la navigation souvent malaisée, la rédaction parfois empreinte d'anglicismes. Les statistiques font apparaître une fréquentation régulière, en augmentation, avec une certaine portée internationale (USA, Allemagne notamment).

Un peu moins d'une quarantaine d'observations, questions ou avis ont cependant été postés depuis la fin de la concertation préalable (dont une moitié environ concerne des offres de service ou une recherche d'emploi), les autres principales thématiques abordées relevant essentiellement des aspects environnementaux.

« Afin de compléter le dispositif de communication, une diffusion mensuelle relatant les dernières actualités du projet sera mise en place et adressée à l'ensemble des personnes y ayant souscrit. »

En application de cet engagement Eastman a créé une lettre d'information numérique bimestrielle, élaborée en partenariat avec le comité de suivi consultatif (dont l'un des membres signe l'éditorial en alternance avec le maître d'ouvrage). Les quatre premières éditions ont été diffusées successivement à 87, 110, 194 puis 232 abonnés. Bien que le comité de suivi soit systématiquement associé à l'élaboration de cette lettre, par ailleurs toujours très documentée, le garant note que cette information se réfère encore fréquemment aux codes de la communication institutionnelle.

Le maître d'ouvrage s'est engagé par ailleurs « à mettre en place une maison du projet hébergée dans les locaux d'Eastman à Port-Jérôme-sur-Seine. Un espace serait dédié au projet, permettant un accès facile à l'information pour tous les publics – comprenant une maquette de l'usine ». « En complément, Eastman participera à un projet d'exposition piloté par Caux Seine Développement et la Maison des compétences qui vise à promouvoir les projets industriels d'avenir sur le territoire de Caux Seine Agglo. Cette exposition vise à informer les scolaires et le grand public, notamment sur les métiers et les opportunités d'emploi qu'offriront ces projets. Envisagée au sein de la Maison des Compétences à Lillebonne cette exposition proposera des modules itinérants qui pourront être utilisés pour des interventions dans les établissements scolaires et dans les communes. »

Eastman a installé son siège normand dans un bâtiment mis à sa disposition par la collectivité locale à Lillebonne, qu'elle a complètement rénové. Ces locaux, susceptibles à la fois d'héberger les services administratifs de l'entreprise et de recevoir du public, répondent parfaitement aux objectifs visés.

Recommandations relatives aux modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

« Le maître d'ouvrage devra, pendant toute la phase chantier, en coordination avec les collectivités locales, prévenir et tenir informé régulièrement le public, principalement les habitants de l'agglomération et les salariés de la plateforme pétrochimique, mais aussi les fournisseurs et d'une façon générale tous les usagers, des interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaires. Cette préoccupation nécessite l'élaboration d'un plan de communication spécifique, identifiant et anticipant notamment les situations de perturbation. »

En réponse Eastman s'est engagé « à établir un plan de communication spécifique à la phase de construction de l'usine, en partenariat avec les autorités et acteurs locaux, identifiant et anticipant les situations de perturbations afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur la population locale (routes barrées ou à circulation alternée, soulèvement de poussières, remblaiement, passage d'engins de chantier etc.). Un calendrier des travaux sera rédigé et rendu public, permettant à la population d'être informée et de pouvoir anticiper les impacts des travaux .../... Afin de limiter les nuisances liées aux travaux, l'intercommunalité a proposé de mettre à disposition d'Eastman, pour une durée de deux ans, un espace de stockage de 7 hectares à proximité du site, afin d'y laisser du matériel préfabriqué durant la phase de travaux. Cela permettra de limiter les allers retours et le transport journalier d'outils nécessaires à la construction de l'usine. »

Cet aspect été abordé essentiellement en mode prospectif, notamment dans les échanges avec les services municipaux et intercommunaux, dans la mesure où les interventions sur le terrain se sont limitées aux études de sols, fouilles archéologiques préventives et installations de chantier.

Arguments exprimés et évolutions consécutives du projet

Parallèlement à son redéploiement (voir supra) le projet a fait l'objet de nombreux approfondissements et mises au point tout au long de l'année, qui ont nourri les échanges avec le public et les acteurs. Les principales études, précisions et évolutions du projet, en réponse aux interpellations du public, ont porté sur l'emploi, la formation et le recrutement, le risque submersion et le remblaiement du terrain, l'approvisionnement en matières plastiques et combustibles, l'insertion paysagère et les compensations environnementales... Les ressources et l'organisation de l'entreprise ont été renforcées simultanément à cette consolidation progressive du projet.

L'emploi, la formation et le recrutement

Les sujets de l'emploi, des qualifications et de la formation, d'une façon générale le recrutement et les conditions de travail, ont suscité un fort intérêt.

L'exploitation de l'usine de recyclage devrait employer, à pleine capacité (2030), environ 350 salariés dans tous les domaines d'expertise (ouvriers, techniciens, ingénieurs, doctorants...). Selon l'entreprise 1 500 emplois indirects supplémentaires seront générés en sous-traitance dans l'énergie et les infrastructures, ainsi que 500 emplois en moyenne pendant la phase du chantier de construction (avec des pics jusqu'à 2 000 personnes). L'exploitation de la chaufferie exploitée par Veolia engendrera la création à terme de 32 emplois.

Afin d'anticiper la satisfaction de ces besoins au fur et à mesure de la mise en service de l'usine Eastman a engagé un partenariat avec les collectivités locales (maison des compétences) et les établissements d'enseignement du territoire et conçu un programme de formation adapté. L'entreprise précise que certains collaborateurs cadres seront amenés à séjourner dans la nouvelle usine de recyclage moléculaire de Kingsport (Tennessee) dans le cadre de leur formation ; d'autres collaborateurs seront invités à parfaire leur pratique de la langue anglaise.

Trois réunions d'information emploi – formation ont été organisées par Eastman (dont le garant n'a pas été partie), rassemblant au total 220 participants. Un site internet spécifique a été ouvert : <https://jobs.eastman.com/go/Usine-de-Port-J%C3%A9r%C3%B4me/9489200/>

Le risque submersion et le remblaiement du terrain

Le risque de submersion, bien identifié dès le début de la concertation préalable, a été abordé tout au long de la concertation continue. L'entreprise a successivement étudié différentes solutions de protection contre ce risque (construction sur pieux, exhaussement du terrain...), prenant notamment en compte les recommandations les plus récentes du GIEC. La solution retenue consiste dans le remblaiement hydraulique de l'intégralité des 40 hectares, hors zones

naturelles préservées en périphérie, pour porter la cote NGF¹² du terrain de 3,8 m à 5,77 m. Eastman a justifié l'abandon de la solution de construction sur pilotis par une trop grande complexité au regard de la conception de l'usine, la plate-forme s'avérant plus adaptée.

Cette technique consiste à prélever par aspiration la grave au large dans des carrières marines contrôlées et à transporter le matériau par barges. Durant le trajet jusqu'à l'estuaire l'eau de mer est remplacée par l'eau de la Seine. Le déchargement est effectué par pompage du mélange eau/graves via des conduites flexibles et rigides, avant le rejet de l'eau de transport dans la Seine, après contrôle, par conduite en circuit fermé.

Cette solution est apparue la plus appropriée pour Eastman, à la fois pour des raisons de praticité, de rapidité et de réduction des impacts environnementaux (notamment l'absence de circulation des camions estimée à 40 000 allers/retours avec la méthode de remblaiement classique).

Ce sujet a fait l'objet de plusieurs communications en réunions publiques et la publication d'une fiche technique détaillée sur le site internet de la concertation.

L'approvisionnement en matières plastiques et combustibles

Le sujet de l'approvisionnement (nature, origine, acheminement...) a été abordé régulièrement aux différentes étapes de la concertation.

L'industriel a indiqué que 100 % de l'approvisionnement de l'usine en déchets plastiques pour la phase 1 était contractualisé au printemps 2024 (dont l'origine était la France pour environ 30 %, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne pour 50 % et l'Europe de l'Est pour 20 %), avec pour objectif d'atteindre 100 % de matières premières françaises dès la phase 1.

La massification – permettant l'acheminement par barge sur l'axe Seine – reste aujourd'hui à l'état de réflexion. Dans ce cas les déchets seraient chargés en container, alors qu'ils sont conditionnés en ballot pour le transport par route.

La chaufferie brûlerait un combiné de CSR¹³ (200 000 tonnes environ par an) et de bois de recyclage (210 000 tonnes environ par an) en provenance de Normandie et des régions limitrophes, voire d'Angleterre, avec un objectif de sourcer la majorité des gisements dans un rayon de chalandise de 250 km autour de Port-Jérôme. Au total, à plein régime, l'usine devrait recevoir par an un flux entrant de quelque 700 000 tonnes (déchets et combustibles), alors que sortiront environ 300 000 tonnes (produits recyclés et rebuts et déchets ultimes) .

¹² Nivellement général de la France

¹³ Combustible solide de récupération

L'insertion paysagère et les compensations environnementales

Cet aspect du projet, abordé tout au long de la concertation préalable, a été à nouveau questionné par le public et documenté par le maître d'ouvrage à l'occasion de la concertation continue. Les réponses ont été complétées d'une part par le bureau d'architecture et de paysage missionné par Eastman, d'autre part par les services de la communauté d'agglomération. Eastman s'est en outre rapproché du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande pour bénéficier de son retour d'expérience sur l'insertion paysagère d'équipements industriels. Ce volet du projet a fait l'objet d'une fiche technique disponible sur le site de la concertation.

Au regard des caractéristiques environnementales et paysagères du site, Eastman s'est engagé à respecter une série de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC). Eastman prévoit des aménagements paysagers et une gestion différenciée des espaces extérieurs, afin de réduire ses impacts sur l'environnement local et proposer un site en harmonie avec le paysage. Trois types d'actions sont proposées : des engagements en faveur de la préservation de l'environnement (faune et flore), de l'insertion visuelle du site dans le paysage et des perspectives de collaboration avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande sur des mesures de compensation.



*Vue aérienne prospective de l'aménagement du site depuis la voie d'accès Nord vers la Seine au Sud
(source Eastman / ATAUB)*

Les espaces verts sur le site seront entretenus selon un plan de gestion différenciée pour améliorer leur qualité et leurs écosystèmes respectifs, sans utiliser de produits phytosanitaires, afin de préserver l'environnement et la santé des personnes. Les bordures Est et Ouest du terrain seront préservées et des zones arborées y seront recrées en zones naturelles, soit l'équivalent 5,5 hectares (plus de 13 % des 41,5 hectares de terrain). Au Sud, aucune frange n'a été isolée du fait de la présence d'un bassin d'orage.

Au Nord, un « accompagnement végétal » sera aménagé le long des bâtiments de bureaux et des zones de stationnement. Eastman réfléchit à la création d'ombrières photovoltaïques et à la plantation d'arbres le long de la route pour aménager un « premier plan » végétalisé et reculer la perception des bâtiments.



Vue des bâtiments administratifs projetés (source : réunion publique du 28 mai 2024)

Un plan de gestion et d'entretien des espaces verts, des aménagements paysagers et plantations sera mis en place afin de suivre au mieux la qualité du paysage.

Caux Seine Agglo a indiqué pour sa part vouloir proposer aux entreprises industrielles de mutualiser les zones de compensation foncières environnementales sous la forme de sites "clef en main" dont elle assurerait l'aménagement préalable. Les maîtres d'ouvrage doivent en effet restaurer des zones humides sur leur site industriel en complétant, si nécessaire, par la restauration de zones humides hors-site. Caux Seine Agglo a ainsi le projet de recréer une « ceinture verte », faisant effet de masse autour de la plateforme industrialo-portuaire de Port-Jérôme. Cette « ceinture verte » se développerait sur deux zones, le lieu-dit Radicatel, d'une surface de 47 ha, dont les travaux de restauration sont en cours, et le lieu-dit Les Surelles, d'une surface de 40 ha, dont les études d'avant-projet sont engagées.

Les ressources et l'organisation de l'entreprise

Bien que cet aspect du projet n'ait pas été directement abordé par le public (et que l'entreprise n'ait pas encore notifié officiellement sa décision d'investissement) l'organisation territoriale d'Eastman s'est régulièrement étoffée pour présenter aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire - avec une représentation locale physique dans son nouveau siège de Lillebonne - jusqu'au recrutement d'un directeur général France au mois de mars 2024.

La mobilisation de compétences opérationnelles et fonctionnelles spécialisées (direction, technique, RH, HSE, approvisionnement...), notamment lors des réunions publiques, a permis de répondre de façon immédiate et précise aux questions des participants.

Eastman a également poursuivi, simultanément à la préparation du projet dans ses volets techniques et administratifs, une politique active de communication, de relations publiques et de mécénat avec l'environnement économique et social normand, induisant non seulement à une meilleure connaissance du projet mais aussi à une insertion territoriale de l'entreprise plus fine.

L'entreprise a quant à elle retenu quatre points d'évolution majeurs à l'issue de la concertation, tels que présentés lors de la dernière réunion publique, en réponse aux préoccupations du public.

› 4 sujets principaux ont évolué grâce à la concertation continue

 Le remblaiement du terrain <ul style="list-style-type: none">• Face aux risques d'inondation, demande de préciser les mesures de prévention.	 La gestion des rejets olfactifs <ul style="list-style-type: none">• Demande de réfléchir aux méthodes de traitement des rejets de l'usine.	 L'insertion paysagère <ul style="list-style-type: none">• Recommandation de préciser les modalités d'insertion paysagère et de compensations de l'usine.	 L'ancrage local d'Eastman <ul style="list-style-type: none">• Demande de concevoir et administrer un site internet de la concertation dédié et d'installer une 'maison du projet' locale.
--	---	---	---

Les évènements de la concertation continue

Quatre réunions publiques ont été organisées en l'espace d'un peu plus d'une année (en avril et octobre 2023, en mars puis en mai 2024), réunissant au total un peu plus de 200 participantes et participants (y compris les représentants de la maîtrise d'ouvrage au sens large).



La réunion publique du 13 mars 2024 à Lillebonne avait réuni une cinquantaine de participants, y compris les représentants du maître d'ouvrage, ses partenaires et prestataires.

Les points d'attention

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Les interrogations du public, exprimées à l'issue de la concertation préalable ou à l'occasion de la concertation continue, ont, dans l'ensemble, reçu réponse au fur et à mesure de la production des analyses et des études, en réunion publique ou sur le site internet. Quelques sujets auraient cependant mérité – et mériteront pour l'avenir – quelques précisions ou explications complémentaires.

- Transport et mobilité

Les solutions de transport (hormis la phase chantier) ont été évoquées et présentées le plus souvent sous la forme d'hypothèses à travailler ou d'objectifs à atteindre (massification, accessibilité des salariés, covoiturage...) en fonction de conditions maîtrisées ou non par le porteur de projet à ce stade. Il conviendra de préciser au plus tôt, en association avec les collectivités locales (notamment pour le volet mobilité) les conditions et le calendrier de mise en œuvre des solutions retenues.

- Étude de dangers et étude d'impact

Certains contenus de l'étude de dangers et de l'étude d'impact ont été évoqués à différentes reprises, voire commentés, sans que ces documents aient été rendus accessibles dans leur globalité au cours de la concertation pour cause de non-finalisation. Leur accès est désormais possible dans le cadre de l'enquête publique. Plusieurs fiches pédagogiques facilitent l'accès du public à leurs analyses et à leurs conclusions.

- Coût et financement du projet

À l'exception de l'interpellation d'un participant lors de la deuxième réunion publique (à propos du régime fiscal dont bénéficie l'entreprise) le volet financier du projet n'a pas été de nouveau abordé. Certains chiffres clés, souvent rapportés par les médias (il est le plus souvent question de l'« investissement » d'un milliard d'euros d'Eastman), restent néanmoins encore imprécis et devront être explicités : HT ou TTC, date de valeur, intégration ou non de l'usine Veolia, part de chaque unité et de l'usine complète, cofinancements publics, etc.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation

L'avis du garant sur le déroulement de la concertation continue se réfère d'une part aux points de vigilance mentionnés par la CNDP dans son avis du 1^{er} février 2023, d'autre part aux critères d'appréciation initialement partagés avec le porteur de projet.

Dans son avis la Commission recommande que

- *le maître d'ouvrage présente de manière plus précise les enjeux et conditions du trafic routier liés à la phase de chantier puis d'exploitation du site et que ceux-ci soient débattus dans le cadre de la concertation continue, ainsi qu'au sein du comité de suivi qui doit associer le grand public ;*
- *le maître d'ouvrage approfondisse les enjeux liés au rehaussement du terrain et aux travaux de remblaiement et qu'il justifie les choix effectués, notamment quant à l'origine des matériaux de remblai nécessaires au rehaussement. Ces éléments doivent également être communiqués et débattus dans le cadre de la concertation continue ;*
- *le comité de suivi associant le grand public soit installé dès la phase de concertation continue de manière pérenne, en complément de la commission de suivi de site.*

Le garant avait indiqué, en amont de la mission, les critères qu'il serait susceptible de prendre en considération pour apprécier l'effectivité de la participation du public :

- *la qualité de l'information (celle-ci a-t-elle été complète, transparente et compréhensible ?) ;*
- *la mobilisation du public, tant les habitants et riverains que les acteurs associatifs ;*
- *le dispositif participatif ;*
- *la facilité d'accès à l'information et la disponibilité du maître d'ouvrage ;*
- *la prise en compte des préoccupations exprimées par le public.*

Comme indiqué dans les commentaires précédents Eastman s'est conformé, avec méthode et rigueur, aux recommandations de la CNDP et des garants en abordant tous les sujets identifiés et en mettant en œuvre toutes les actions d'information suggérées. Néanmoins certains aspects sont restés peu approfondis, par indisponibilité ou insuffisance de données techniques ou incertitudes sur la capacité du maître d'ouvrage à s'engager de façon plus précise (des demandes de complément sont signalées ci-après dans les conclusions).

Le garant considère que la concertation continue s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes d'information, avec une offre de participation adaptée. Le maître d'ouvrage a assuré un suivi continu et proactif de la concertation en déployant les moyens nécessaires, tant en investissement humain que matériel.

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission du garant de la concertation continue
- Annexe 2 : Avis de la CNDP sur la poursuite de la concertation
- Annexe 3 : Composition du comité de suivi consultatif
- Annexe 4 : Avis d'enquête publique

Annexe 1 : Lettre de mission du garant du 2 février 2023

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 1er février 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garant du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique relatif au projet d'une Usine de recyclage de plastiques, porté par la société Eastman. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 27 septembre 2022 au 24 novembre 2022. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 25 décembre 2022. Le 23 janvier 2023, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 1^{er} février 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux généraux de la concertation continue

Un enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Plusieurs enjeux sont récurrents :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'il soit associé et informé des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition du public des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Enjeux de la concertation continue sur le projet d'une Usine de recyclage de plastiques porté par Eastman

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- le maître d'ouvrage présente de manière plus précise les enjeux et conditions du trafic routier liés à la phase de chantier puis d'exploitation du site et que ceux-ci soient débattus dans le cadre de la concertation continue, ainsi qu'au sein du comité de suivi qui doit associer le grand public;
- le maître d'ouvrage approfondisse les enjeux liés au rehaussement du terrain et aux travaux de remblaiement et qu'il justifie les choix effectués, notamment quant à l'origine des matériaux de remblai nécessaires au rehaussement. Ces éléments doivent également être communiqués et débattus dans le cadre de la concertation continue ;
- le comité de suivi associant le grand public soit installé dès la phase de concertation continue de manière pérenne, en complément de la commission de suivi de site.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

3 – Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal JOUANNO

Annexe 2 : Avis de la CNDP du 1er février 2023



SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

AVIS N°2023 / 7 / EASTMAN / 4

USINE DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES A PORT-JEROME-SUR-SEINE (76)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
- vu la décision N°2022 / 59 / EASTMAN / 1 du 04 mai 2022 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques à PORT-JEROME-SUR-SEINE,
- vu le bilan de la garante et du garant de la concertation préalable sur le projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques à PORT-JEROME-SUR-SEINE en date du 23 décembre 2022,
- vu le rapport de réponse du maître d'ouvrage au bilan de la garante et du garant de janvier 2023,
- vu la décision N°2023 / 6 / EASTMAN / 4 du 1^{er} février 2023, prenant acte des réponses du maître d'ouvrage et désignant Jean-Louis LAURE garant de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,

après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

la réponse publiée par le maître d'ouvrage au bilan de la concertation préalable répond globalement à l'ensemble des questions, arguments et contributions soulevés par le public et aux demandes et recommandations formulées par la garante et le garant ;

certaines réponses nécessitant des précisions ultérieures devront être traitées dans le cadre de la concertation continue, c'est-à-dire la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

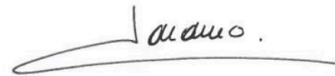
RECOMMANDE QUE :

le maître d'ouvrage présente de manière plus précise les enjeux et conditions du trafic routier liés à la phase de chantier puis d'exploitation du site et que ceux-ci soient débattus dans le cadre de la concertation continue, ainsi qu'au sein du comité de suivi qui doit associer le grand public ;

le maître d'ouvrage approfondisse les enjeux liés au rehaussement du terrain et aux travaux de remblaiement et qu'il justifie les choix effectués, notamment quant à l'origine des matériaux de remblai nécessaires au rehaussement ;

le comité de suivi associant le grand public soit installé dès la phase de concertation continue de manière pérenne, en complément de la commission de suivi de site.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO

Annexe 3 : Composition du comité de suivi consultatif de la concertation continue

Christian ABRAHAM, ancien Maire de Saint-Aubin de Cretot et maintenant conseiller municipal.

Keryan BARON, lycéen du lycée des métiers de l'industrie Pierre de Coubertin de Bolbec.

Didier FERAY, président de l'association Chêne, qui a pour vocation la récupération et sauvegarde de la faune sauvage et la sensibilisation à la protection de la nature et de l'environnement.

Sabrina HINNIGER DRUGY, citoyenne, riveraine du projet Eastman investie dans les projets de sa commune, particulièrement intéressée par les questions de santé et sécurité au travail.

Françoise JORDAN, membre de l'association Eco-Choix.

Thierry LECERF, membre et fondateur de l'association Eco-Choix, association locale agréée pour la défense de l'environnement. Il est membre de la Commission de Suivi de Site (CSS) de Port-Jérôme.

Christelle LENORMAND, citoyenne, a travaillé pendant plus de 20 ans dans le milieu de l'insertion professionnelle.

Annie LEROY, association Écologie pour Le Havre

Cyril MORIN, travaille en plasturgie et emballage depuis 21 ans.

Jean-Philippe PETIT, président des industries sur le territoire de Caux Seine, réunies au sein de l'association INCASE.

Damien RESTOUX, chargé du développement de l'emploi et des compétences de Caux Seine Développement, agence publique pour le développement de l'économie et du développement de Caux Seine Agglo.

Pierre VAN CAENEGEM, responsable du pôle développement économique de Caux Seine Développement.

Annexe : Avis d'enquête publique



DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement

Sociétés Eastman circular solution France et C.E.N

Demandes d'autorisations environnementales au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau, et demandes d'autorisations d'urbanisme à Saint-Jean-de-Folleville (76170)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 10 juin 2024 à 14 heures au mercredi 10 juillet 2024 à 17 heures**, soit pour une durée de 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisations environnementales et les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par les sociétés Eastman circular solution France et C.E.N pour les projets de construction et d'exploitation d'une usine de recyclage moléculaire de plastiques à Saint-Jean-de-Folleville (76170) ainsi qu'une chaufferie bois-déchets/CSR (combustible solide de récupération) en vue d'assurer la fourniture en énergie de l'usine.

L'ensemble du projet est porté par la société Eastman circular solution France, dont le siège social se situe 4, place du Champ-de-Foire, 76330 Port-Jérôme-sur-Seine et la société C.E.N dont le siège social se situe 30, rue Madeleine-Vionnet, 93300 Aubervilliers.

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de M. Séverin ROLLAND – Véolia - Directeur digital et performance Normandie, Mme Maryse LEBERTRE – Véolia - Chargée de veille et responsable ICPE, M. Cédric PERBEN – Eastman – Directeur projet France, M. Cyrille LESCANNE – Eastman – Directeur hygiène sécurité environnement, Mme Sarah VAN CAILLIE – Eastman – Responsable Environnement projet France, à l'adresse suivante : ENQPublique@eastman.com

M. Philippe BRETON, directeur général adjoint Habitat76, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Mme Martine HEDOU, cadre dans l'industrie pharmaceutique, en retraite, est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des dossiers constituant le projet, comportant notamment une étude d'impact, une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse des porteurs de projets à l'avis de l'autorité environnementale sont consultables en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Saint-Jean-de-Folleville (8 rue de l'Eglise - 76170), siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> ou : <https://www.registre-numerique.fr/eastmancenstjeanfolleville-seine-maritime>

Le dossier est aussi consultable gratuitement sur poste informatique au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé un rendez-vous à : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet « demande de rendez-vous pour dossier d'enquête « Eastman et C.E.N » ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 50 52.

Le dossier, en version numérique, est également adressé, à chaque maire des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km eu égard au classement du projet au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : La Cerlangue (76), Marais-Vernier (27), Lillebonne (76), Port-Jérôme-sur-Seine (76), Quillebeuf-sur-Seine (27), Saint-Nicolas-de-la-Taille (76), Tancarville (76).

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences en mairie de Saint-Jean-de-Folleville afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants : **lundi 10 juin 2024 de 14h00 à 17h00 (ouverture)**, **mardi 18 juin 2024 de 9h00 à 12h00**, **jeudi 4 juillet 2024 de 14h00 à 17h00** et **mercredi 10 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture)**.

Les contributions peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/eastmancenstjeanfolleville-seine-maritime>
- sur le registre papier disponible en mairie de Saint-Jean-de-Folleville
- par courrier électronique à : eastmancenstjeanfolleville-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr
- par courrier en mairie de Saint-Jean-de-Folleville en précisant que ce dernier est adressé à "M. le commissaire enquêteur - EP Eastman et C.E.N"

Les contributions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de contribution non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie de Saint-Jean-de-Folleville, à la préfecture au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture.

Les autorités compétentes pour prendre les décisions à l'issue de l'enquête publique sont :

- le préfet de la Seine-Maritime pour ce qui concerne les demandes d'autorisations environnementales. Les demandes peuvent faire l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisations, d'arrêtés préfectoraux d'autorisations assortis de prescriptions techniques ou d'arrêtés préfectoraux de refus ;
- le maire de la commune de Saint-Jean-de-Folleville pour ce qui concerne les demandes d'autorisations d'urbanisme. Les demandes peuvent faire l'objet d'accords de permis de construire et d'aménager ou d'accords assortis de prescriptions ou de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.



@debatpublic.fr



@CNDPDebatPublic



Commission nationale du débat (CNDP)